

# Sélection d'article sur la politique suisse

Dossier

**Dossier: Rapports sur la politique économique extérieure**

# Imprimer

## Éditeur

Année Politique Suisse  
Institut für Politikwissenschaft  
Universität Bern  
Fabrikstrasse 8  
CH-3012 Bern  
[www.anneepolitique.swiss](http://www.anneepolitique.swiss)

## Contributions de

Ammann, Amando  
Barras, François  
Bovey, Audrey  
Burgos, Elie  
Clivaz, Romain  
Eperon, Lionel  
Flückiger, Bernadette  
Hulliger, Caroline  
Mach, André  
Pasquier, Emilia  
Schnyder, Sébastien  
Zumofen, Guillaume

## Citations préféré

Ammann, Amando; Barras, François; Bovey, Audrey; Burgos, Elie; Clivaz, Romain; Eperon, Lionel; Flückiger, Bernadette; Hulliger, Caroline; Mach, André; Pasquier, Emilia; Schnyder, Sébastien; Zumofen, Guillaume 2025. *Sélection d'article sur la politique suisse: Dossier: Rapports sur la politique économique extérieure, 1992 - 2025*. Bern: Année Politique Suisse, Institut de science politique, Université de Berne. [www.anneepolitique.swiss](http://www.anneepolitique.swiss), téléchargé le 08.04.2025.

# Sommaire

Le rapport sur la politique économique extérieure 1992 et la ratification de deux accords de libre-échange	1
politique économique extérieure 1994/1+2	1
politique économique extérieure 1995/1+2	1
politique économique extérieure 1996/1+2	3
Rapport sur la politique économique extérieure 2001	3
Rapport sur la politique économique extérieure 2002	4
Rapport sur la politique économique extérieure 2003	4
Rapport sur la politique économique extérieure 2005	5
Rapport du Conseil fédéral sur la politique économique extérieure 2006	5
Rapport sur la politique économique extérieure 2008	6
Rapport sur la politique économique extérieure 2009	7
rapport de politique économique extérieure	7
rapport de politique économique extérieure 2013	8
Politique économique extérieure 2014. Rapport (Ob. 15.008)	8
Politique économique extérieure. Rapport 2015 (Ob. 16.008)	8
Politique économique extérieure. Rapport 2016	9
Politique économique extérieure 2017. Rapport	9
Politique économique extérieure 2018. Rapport	10
Bericht zur Aussenwirtschaftspolitik 2019	11
Bericht zur Aussenwirtschaftspolitik 2020 (BRG 21.008)	11
Aussenwirtschaftspolitik. Bericht 2022	14
Bericht zur Aussenwirtschaftspolitik 2023 (BRG 24.008)	14
Rapport sur la politique économique extérieure 2024 (MCF 25.008)	16

## Abréviations

<b>UNO</b>	Organisation der Vereinten Nationen
<b>EFTA</b>	Europäische Freihandelsassoziation
<b>WTO</b>	Welthandelsorganisation
<b>SECO</b>	Staatssekretariat für Wirtschaft
<b>APK-SR</b>	Aussenpolitische Kommission des Ständerates
<b>OECD</b>	Organisation für wirtschaftliche Zusammenarbeit und Entwicklung
<b>APK-NR</b>	Aussenpolitische Kommission des Nationalrates
<b>EU</b>	Europäische Union
<b>EWR</b>	Europäischer Wirtschaftsraum
<b>MWST</b>	Mehrwertsteuer
<b>WBF</b>	Eidgenössisches Departement für Wirtschaft, Bildung und Forschung
<b>OPEC</b>	Organisation erdölexportierender Länder
<b>MERCOSUR</b>	Gemeinsamer Markt des Südens
<b>STAF</b>	Bundesgesetz über die Steuerreform und die AHV-Finanzierung
<b>AfDB</b>	Afrikanische Entwicklungsbank
<b>WBG</b>	Weltbankgruppe
<b>IZA</b>	Internationale Zusammenarbeit
<b>TTIP</b>	Transatlantische Handels- und Investitionspartnerschaft
<b>FHA</b>	Freihandelsabkommen

---

<b>ONU</b>	Organisation des Nations unies
<b>AELE</b>	Association européenne de libre-échange
<b>OMC</b>	Organisation mondiale du commerce
<b>SECO</b>	Secrétariat d'Etat à l'économie
<b>CPE-CE</b>	Commission de politique extérieure du Conseil des Etats
<b>OCDE</b>	Organisation de coopération et de développement économiques
<b>CPE-CN</b>	Commission de politique extérieure du Conseil national
<b>UE</b>	Union européenne
<b>EEE</b>	l'Espace économique européen
<b>TVA</b>	Taxe sur la valeur ajoutée
<b>DEFR</b>	Département fédéral de l'économie, de la formation et de la recherche
<b>OPEP</b>	Organisation des pays exportateurs de pétrole
<b>MERCOSUR</b>	Marché commun du Sud
<b>RFFA</b>	Loi fédérale relative à la réforme fiscale et au financement de l'AVS
<b>BAD</b>	Banque Africaine de Développement
<b>GBM</b>	Groupe de la Banque mondiale
<b>CI</b>	coopération internationale
<b>TTIP</b>	Transatlantic Trade and Investment Partnership
<b>LE</b>	Accord de libre-échange

# Le rapport sur la politique économique extérieure 1992 et la ratification de deux accords de libre-échange

**RAPPORT**  
DATE: 30.12.1992  
ANDRÉ MACH

## Politique économique extérieure

Tirant les conclusions du rejet du traité de l'EEE et soulignant le revirement qu'il implique pour la politique commerciale de la Suisse, le **rapport sur la politique économique extérieure 1992** indique que l'ampleur des conséquences négatives de la mise à l'écart de la Suisse dépendra des réformes internes qui seront menées par les autorités suisses. Afin de regagner la confiance des investisseurs en l'économie suisse, le rapport préconise la réalisation d'une liste de mesures visant à améliorer les conditions-cadres intérieures: renforcement de la politique de concurrence, ouverture du marché du travail, libéralisation des marchés publics et adaptations en matière fiscale.<sup>1</sup>

**ORDONNANCE / ARRÊTÉ FÉDÉRAL SIMPLE**  
DATE: 17.03.1993  
ANDRÉ MACH

Après avoir pris acte du rapport sur la politique économique extérieure 1992/1+2, les Chambres fédérales ont approuvé les arrêtés fédéraux concernant la ratification de deux **accords de libre-échange** entre les Etats de l'AELE et Israël d'une part et la Pologne d'autre part.<sup>2</sup>

## politique économique extérieure 1994/1+2

### Politique économique extérieure

**RELATIONS INTERNATIONALES**  
DATE: 22.03.1995  
LIONEL EPERON

Après avoir pris acte du rapport sur la **politique économique extérieure 1994/1+2**, le parlement a approuvé les arrêtés fédéraux portant approbation de l'Accord international de 1994 sur le café ainsi que des Accords de commerce et de coopération économique entre la Confédération et la Fédération de Russie, respectivement la République du Kazakhstan. Il en a fait de même pour l'arrêté fédéral portant approbation des arrangements relatifs aux produits agricoles entre la Suisse et les Républiques d'Estonie, de Lettonie et de Lituanie ainsi que pour celui portant sur la modification des conventions de 1987 entre la Communauté européenne et les pays de l'AELE relatives à la simplification des formalités dans les échanges de marchandises et à un régime de transit commun.<sup>3</sup>

## politique économique extérieure 1995/1+2

### Politique économique extérieure

**RAPPORT**  
DATE: 31.12.1995  
LIONEL EPERON

Alors que la reprise économique dans les pays industrialisés occidentaux s'était imposée sur un large front l'année précédente, la **conjoncture s'est** à nouveau sensiblement **affaiblie** au cours du premier semestre 1995. Au total, la croissance économique de la zone OCDE a passé de 2,9% en 1994 à 2,4%, au plus, durant l'année sous revue. Cette morosité de l'économie occidentale a ainsi à nouveau contrasté avec la dynamique économique nettement plus forte qu'ont connue la plupart des régions situées à la périphérie de la zone OCDE. Si l'Asie du Sud-Est et certains pays d'Amérique latine ont enregistré des rythmes de croissance de 8%, respectivement de 4 à 7%, l'essor de l'économie chinoise a pour sa part quelque peu ralenti.

Déjà médiocre en 1994, la **croissance économique en Suisse** a à nouveau fléchi durant l'année sous revue, puisqu'elle ne s'est élevée qu'à **0,7%**, contre 2,7% dans les pays de l'UE. Ce mauvais résultat est principalement à mettre en relation avec la nouvelle appréciation du franc qui a induit des pertes de parts de marché, tant pour l'économie d'exportation que pour les offreurs domestiques dont les produits ont été délaissés sur le marché suisse au profit d'importations plus avantageuses. Parallèlement, la baisse des revenus réels - due au caractère modéré des augmentations de salaires, à l'introduction de la TVA et à la hausse des cotisations sociales -, les surcapacités dans le secteur de la construction ainsi que les pressions sur les finances publiques ont freiné

la demande intérieure.

Alors qu'il avait atteint 3,2 milliards de francs en 1994, l'excédent de l'ensemble de la **balance commerciale** suisse a reculé à 1,3 milliard de francs durant l'année sous revue. Compte tenu de la situation actuelle de la conjoncture - marquée par une faible évolution de la demande intérieure - cette détérioration de la balance commerciale est inhabituelle. Elle s'explique principalement par une plus forte pénétration d'importations rendues meilleur marché par les taux de change, au détriment de la valeur ajoutée nationale. D'un montant d'environ 23,5 milliards de francs, l'excédent de la **balance des revenus** a, quant à lui, également baissé par rapport à l'année précédente.<sup>4</sup>

RAPPORT  
DATE: 31.12.1995  
LIONEL EPERON

La forte croissance qu'ont connue les achats helvétiques en provenance de l'étranger durant l'année 1995 (+6,5% en volume et 4,0% en valeur nominale) s'explique en majeure partie par la réduction du prix des importations liée à l'**évolution du cours du change**. Rendus plus attractifs, les produits étrangers ont été préférés, à différents niveaux, à ceux des offreurs suisses du marché intérieur.

Les exportations européennes, que ce soit de l'**UE** (+4,7%) ou de l'**AELE** (+7,8%) ont crû de façon significative par rapport à l'année précédente, avec notamment une progression des importations suisses en provenance de l'Autriche et de la Suède de 9,0% respectivement 8,3%. Plus modestes, les achats suisses auprès des **pays de l'OCDE non européens** ont connu un essor de 2,4%. En ce qui concerne les **pays non-membres de l'OCDE** - dont les biens exportés ont représenté le 8,7% du total des produits importés en Suisse - ce sont les importations en provenance de l'**Europe de l'Est** qui ont été marquées par la plus forte expansion (+27,6%). En revanche, les exportations des **pays non producteurs de pétrole** (-4,0%), des **pays de l'OPEP** (-0,2%) et de la Chine (-6,0%) ont toutes trois diminué.<sup>5</sup>

RAPPORT  
DATE: 31.12.1995  
LIONEL EPERON

Compte tenu de la nouvelle appréciation du franc suisse, l'**industrie suisse d'exportation** n'en est pas moins demeurée **remarquable**, puisqu'elle est parvenue à accroître ses livraisons à l'étranger de 4,2% en volume et de 2,0% en valeur nominale. Cependant, eu égard à une conjoncture internationale relativement favorable, à une reprise des investissements en Europe occidentale et à une demande toujours en forte augmentation dans le Sud-Est asiatique, la Suisse a malgré tout perdu des parts de marché, comme ce fut déjà le cas l'année précédente.

Les résultats des exportations ont connu des différences marquées selon les **branches économiques** passées en revue. Sont parvenues à de bons résultats les livraisons suisses de biens semi-finis et intermédiaires, en particulier dans les secteurs des métaux (+7,3% en valeur nominale) et des machines (+4,9%), qui ont profité d'une reprise progressive des investissements des entreprises en Europe occidentale. Connaissant des hausses plus modérées, les exportations de l'industrie chimique (+2,4%), des matières plastiques (+2,2%), du commerce des denrées alimentaires (+1,4%) et de celui des instruments de précision (+0,9%) se sont néanmoins bien comportées comparativement aux livraisons suisses dans les secteurs des textiles (-6,8%) et de l'habillement (-7,0%) qui ont été touchés de plein fouet par la faiblesse de la consommation privée en Europe occidentale et par les fluctuations monétaires. L'industrie horlogère n'a, quant à elle, pas été en mesure de maintenir ses exportations au niveau enregistré l'année précédente, puisque celles-ci ont baissé de 3,6%.

Les taux de croissance des exportations suisses en direction des **pays industrialisés** (+2,4%) d'une part, et des **pays non-membres de l'OCDE** (+2,3%) d'autre part, semblent, à première vue, avoir progressé dans la même mesure par rapport à 1994. Toutefois, la répartition géographique des exportations helvétiques au sein de ces deux grands agrégats a connu de fortes variations. Les livraisons vers la plupart des pays européens ont augmenté (**UE**: +1,8% et **AELE**: +2,6%), à l'exception de la Belgique (-8,1%), de l'Autriche (-7,3%), de la Grande-Bretagne (-2,0%) et, dans une moindre mesure, de la Suède (-0,4%). En ce qui concerne les **pays de l'OCDE non européens** (+1,1%), les exportations vers le Japon ont enregistré une hausse de 8,0%. En raison de la grave crise financière qui a secoué le Mexique fin 1994, les livraisons à destination de ce pays devaient par contre s'effondrer d'environ un tiers, alors que celles vers les États-Unis ont ralenti de 1,8%.

Au sujet des **pays extérieurs à la zone OCDE** - qui ont absorbé 21% du total des exportations helvétiques en 1995 -, ce sont les livraisons vers l'Europe de l'Est qui ont globalement connu la plus forte augmentation par rapport à l'année précédente (+7,3%), les principales progressions étant liées au commerce avec la Pologne (+18,8%) et la Tchéquie (15,9%). Parmi les **pays non producteurs de pétrole** (-0,3%), le Brésil a enregistré la hausse la plus significative des importations en provenance de Suisse (+14,6%), devant la Corée du Sud (+5,1% après les 50,8% d'augmentation de 1994) et Singapour (+2,8%). Les livraisons vers les **pays de l'OPEP** ont augmenté de 3,8% alors que celles en direction de la **Chine** (-2,3%) ont subi une baisse substantielle pour la seconde année consécutive (-11% en 1994 déjà).<sup>6</sup>

**RAPPORT**  
DATE: 22.03.1996  
LIONEL EPERON

Les Chambres fédérales ont pris acte du rapport du Conseil fédéral sur la **politique économique extérieure 1995/1+2**. L'examen de ce document a été suivi par l'adoption de l'arrêté fédéral sur l'approbation de mesures économiques extérieures, de celui portant approbation de l'Accord entre les Etats de l'AELE et la République de Slovaquie, de l'arrêté fédéral concernant les accords de commerce et de coopération économique entre la Confédération suisse et l'Ukraine, la République de Moldova, l'Albanie et la Macédoine, de même que de l'arrêté fédéral portant approbation de l'Accord international sur les bois tropicaux. Ont également été approuvés par le parlement l'arrêté fédéral portant approbation des modifications de la liste LIX-Suisse-Liechtenstein ainsi que celui concernant l'adaptation du tarif général aux modifications de ladite liste.<sup>7</sup>

## politique économique extérieure 1996/1+2

### Politique économique extérieure

**RELATIONS INTERNATIONALES**  
DATE: 31.12.1997  
LIONEL EPERON

Les Chambres fédérales ont tour à tour pris acte du rapport du Conseil fédéral sur la **politique économique extérieure 1996/1+2**. Au cours des discussions relatives à cet objet, plusieurs voix se sont élevées pour demander au gouvernement d'inclure dans les versions futures de ce document un chapitre consacré aux relations monétaires et financières, proposition qui a reçu l'aval de l'exécutif. L'examen de ce rapport a été suivi par l'adoption de cinq arrêtés fédéraux ayant trait à la politique économique extérieure de la Suisse: l'arrêté fédéral portant approbation des Accords entre les Etats de l'AELE et les Républiques d'Estonie, de Lettonie et de Lituanie, celui approuvant l'Accord sur l'assurance directe entre la Confédération et le Liechtenstein, l'arrêté fédéral portant approbation de la Convention avec les Etats-Unis relative à l'extension du champ d'application de l'Accord OMC sur les marchés publics, celui approuvant l'extension du champ d'application de l'Accord OMC sur les marchés publics, et enfin l'arrêté fédéral portant approbation des modifications de la liste LIX-Suisse-Liechtenstein.<sup>8</sup>

## Rapport sur la politique économique extérieure 2001

### Politique économique extérieure

**RAPPORT**  
DATE: 14.03.2002  
FRANÇOIS BARRAS

Dans son **rapport sur la politique extérieure 2001**, le gouvernement a soumis aux Chambres la liste des accords économiques menés avec ses partenaires: accord de libre-échange entre les Etats de l'AELE et le royaume de Jordanie, de la République de Croatie et de la Turquie, accords avec la Communauté européenne et la Norvège, accords de coopération économique avec la République fédérale de Yougoslavie et la Bosnie et Herzégovine, accords de réassurance avec la France et l'Autriche. Les deux Chambres ont adopté le rapport.<sup>9</sup>

# Rapport sur la politique économique extérieure 2002

## Politique économique extérieure

OBJET DU CONSEIL FÉDÉRAL  
DATE: 15.01.2003  
ROMAIN CLIVAZ

Le Conseil fédéral a soumis au parlement le **rapport sur la politique économique extérieure 2002** ainsi que les **messages concernant des accords économiques internationaux**. Au nombre de six, ces derniers concernaient plusieurs domaines : des modifications d'accords de libre échange entre les Etats de l'AELE et des Etats tiers, deux accords avec l'Espagne et l'Italie régissant les obligations réciproques de réassurance en matière de garantie contre les risques à l'exportation (considérés comme un projet), l'accord international de 2001 sur le cacao, celui portant sur la création de l'Organisation internationale de la vigne et du vin, l'accord instituant l'Agence de coopération et d'information pour le commerce international en tant qu'organisation intergouvernementale et l'accord instituant le Centre consultatif sur la législation de l'OMC.<sup>10</sup>

# Rapport sur la politique économique extérieure 2003

## Politique économique extérieure

RAPPORT  
DATE: 16.03.2004  
ROMAIN CLIVAZ

Le **Rapport sur la politique économique extérieure 2003 a été publié à la mi-janvier 2004**. Les auteurs ont estimé que la Suisse avait été touchée plus durement que la plupart des autres pays industrialisés par le ralentissement de l'économie mondiale. La **valeur moyenne des exportations en 2003** (108 533 millions de francs) a baissé de 1,3% par rapport à celle de l'année précédente. La Chimie (35,2% de la valeur des exportations), la production de machines et d'appareils électroniques (23,2%), l'industrie des métaux et des ouvrages en métal (7,7%) ainsi que l'horlogerie (7,5%) ont été les principaux exportateurs. La **valeur moyenne des importations 2003** (102 506 millions de francs) a également subi un léger recul de 0,9% par rapport à l'année précédente : la Chimie en représentait 22,3%, les machines et appareils électroniques 20,3% et les véhicules (10,6%). Les **pays membres de l'Union européenne ont été les principaux partenaires économiques** de la Suisse en absorbant 60,7% des exportations. L'Allemagne est restée la principale cliente avec 21,5% des exportations qui lui étaient destinées. Elle était suivie de la France (8,8%) et de l'Italie (8,5%). Les deux meilleurs partenaires, hors de l'UE, sont demeurés les Etats-Unis (10,5%) et le Japon (4%). Au niveau des importations, 81,7% provenaient de l'UE, dont 33,5% d'Allemagne, 11,1% d'Italie et 10,9% de France. Hors d'Europe, les Etats-Unis (4,3%) et le Japon (2,2%) ont le plus commercé vers la Suisse. Les chambres fédérales ont pris acte du rapport lors de la session de printemps 2004.<sup>11</sup>

AUTRE  
DATE: 16.03.2004  
ROMAIN CLIVAZ

Dans le cadre de l'examen du Rapport sur la politique économique extérieure 2003, les parlementaires ont également adopté l'arrêté fédéral concernant **deux accords de réassurance en matière de garantie contre les risques à l'exportation**. Ils ont été conclus entre la Suisse et la **Suède**, ainsi qu'avec la **République tchèque**. Ces accords sont similaires à ceux déjà passés avec l'Allemagne, l'Autriche, la France, l'Espagne et l'Italie.<sup>12</sup>

# Rapport sur la politique économique extérieure 2005

## Politique économique extérieure

OBJET DU CONSEIL FÉDÉRAL  
DATE: 24.03.2006  
ELIE BURGOS

Le **rapport du Conseil fédéral sur la politique économique extérieure 2005** a été examiné par les chambres lors de la session parlementaire de printemps. Si le Conseil des Etats en a pris acte sans en débattre, les choses ont été plus compliquées au Conseil national. A la chambre basse, une minorité verte emmenée par Geri Müller (pe, AG) a proposé de diviser dorénavant ce rapport annuel en deux parties: une première dont le conseil prendrait acte, et une seconde qui consisterait en un catalogue des mesures visant à mettre en oeuvre la stratégie, et dont le parlement débattrait. Cette proposition a toutefois été rejetée par 155 voix contre 5. Sur recommandation de tous les autres groupes parlementaires, qui ont rendu un avis positif sur le rapport, le Conseil national a finalement pris acte de celui-ci.

En ce qui concerne la **loi fédérale relative à la nouvelle réglementation concernant le rapport sur la politique économique extérieure**, elle a été adoptée à l'unanimité au Conseil des Etats. Au Conseil national toutefois, la majorité de la commission a proposé, contre l'avis du Conseil fédéral et du Conseil des Etats, de fixer, dans la loi sur les mesures économiques extérieures, le délai de prescription à sept ans et demi pour les contraventions et à 10 ans pour les délits. La majorité de la commission estimait en effet que les délits devaient être punis plus sévèrement que les contraventions. Par 102 voix contre 66, le plénum a cependant suivi la minorité de la commission, emmenée par le radical Walter Müller (SG), qui proposait, à l'instar de la version du Conseil des Etats, de prévoir un délai de prescription de sept ans dans tous les cas.<sup>13</sup>

OBJET DU CONSEIL FÉDÉRAL  
DATE: 24.03.2006  
ELIE BURGOS

Durant l'année sous revue, les chambres ont également adopté à l'unanimité l'arrêté fédéral sur l'**Accord de libre-échange conclu entre les Etats de l'AELE et Israël, la Roumanie et la Turquie**. C'est également à l'unanimité que les chambres ont ratifié l'**Accord de libre-échange entre les Etats de l'AELE et la République tunisienne**.<sup>14</sup>

# Rapport du Conseil fédéral sur la politique économique extérieure 2006

## Sylviculture

RELATIONS INTERNATIONALES  
DATE: 22.11.2006  
ELIE BURGOS

En fin d'année, le Conseil fédéral a décidé de signer l'**Accord international de 2006 sur les bois tropicaux**, qui remplace celui de 1994. Cet accord, qui devait toutefois encore être avalisé par le parlement, a pour objectif la poursuite des efforts internationaux en vue de trouver un équilibre entre l'exploitation et la préservation des forêts tropicales.<sup>15</sup>

RELATIONS INTERNATIONALES  
DATE: 10.01.2007  
ELIE BURGOS

Le Conseil fédéral a présenté son message concernant l'**accord de libre-échange entre les Etats de l'AELE et les Etats de la SACU** (Union douanière d'Afrique australe, comprenant l'Afrique du Sud, le Botswana, le Lesotho, la Namibie et le Swaziland). Cet accord couvre le commerce des produits industriels et agricoles transformés ainsi que les produits de la pêche. L'accord en question a été ratifié à l'unanimité, aussi bien au Conseil national qu'au Conseil des Etats.<sup>16</sup>

OBJET DU CONSEIL FÉDÉRAL  
DATE: 12.03.2007  
ELIE BURGOS

Le **rapport du Conseil fédéral sur la politique économique extérieure 2006** a été examiné par les chambres lors de la session parlementaire de printemps. Au **Conseil national**, les députés l'ont accueilli très favorablement. La commission a salué l'évolution économique positive qu'il présente, ainsi que les objectifs fixés. Elle a également relevé les stratégies spécifiques pour lesquelles le Conseil fédéral a opté à l'égard des Etats dits du « BRIC » (Brésil, Russie, Inde et Chine). Les rapporteurs des groupes, qui ont souligné le succès de la politique économique extérieure de la Suisse, ont néanmoins attiré l'attention sur l'importance de la signature d'accords de libre-échange pour la Suisse, du fait de l'échec momentané des négociations du cycle de

Doha, la priorité restant toutefois d'avoir une OMC forte et de signer des accords globaux. Les Verts se sont montrés cependant plus critiques à l'égard de ce rapport : ils souhaitent en effet que les affaires économiques extérieures fassent une plus large place aux droits de l'homme et à l'écologie dans les futurs rapports. Les socialistes ont regretté de leur côté que la politique économique extérieure de la Suisse soit trop dominée par les intérêts strictement helvétiques, et que les objectifs du Millénaire de l'ONU ne figurent notamment pas dans le rapport. La conseillère fédérale Doris Leuthard a précisé pour sa part qu'en ce qui concerne les pays du BRIC, l'objectif de la stratégie de politique économique extérieure était de favoriser l'accès des produits et services suisses à ces marchés et à mieux protéger les investissements réalisés par les entreprises helvétiques. Le conseil a finalement pris acte de ce rapport.

Au **Conseil des Etats**, le rapport a été accueilli favorablement par tous les orateurs. Le rapporteur de la commission a notamment félicité le Conseil fédéral pour son bon travail dans le domaine de la politique économique extérieure. Il a précisé que, si ce rapport permettait de cerner précisément la place que la Suisse occupait sur le marché international, il montrait clairement que des progrès pouvaient être réalisés sur le marché intérieur. La mise en place de stratégies par pays et la signature d'accords de libre-échange supplémentaires ont en outre été saluées par le rapporteur de la commission. Certains orateurs ont également souligné que le multilatéralisme devait rester à l'ordre du jour, notamment au vu du retard pris par les négociations au sein de l'OMC. Le conseil a ensuite pris acte du rapport.<sup>17</sup>

RELATIONS INTERNATIONALES  
DATE: 12.03.2007  
ELIE BURGOS

L'arrêté fédéral sur l'**Accord international de 2006 sur les bois tropicaux** a été ratifié aussi bien par le Conseil national (135 voix contre 2) que par le Conseil des Etats (31 voix contre 0).<sup>18</sup>

## Rapport sur la politique économique extérieure 2008

### Politique économique extérieure

OBJET DU CONSEIL FÉDÉRAL  
DATE: 10.03.2009  
SÉBASTIEN SCHNYDER

En janvier, le Conseil fédéral a présenté son **rapport sur la politique économique extérieure 2008**. Ce rapport traite notamment des questions des ressources naturelles dans la stratégie économique extérieure, de l'OMC et des collaborations économiques multilatérales, de l'intégration économique européenne, des accords de libre-échange avec des pays tiers non-membres de l'UE ou de l'AELE, du système financier international, de la coopération économique au développement, ainsi que du contrôle et de la promotion des exportations. Il est accompagné d'un rapport concernant les mesures tarifaires prises pendant l'année 2008 et de 3 messages concernant des accords économiques internationaux. Ces derniers visent l'adoption d'un accord de libre-échange entre l'AELE et le Canada, d'un accord sur l'agriculture entre la Suisse et le Canada, d'un accord international sur le café, ainsi que des accords avec le Turkménistan et Madagascar concernant la promotion et la protection réciproque des investissements. Au **Conseil des Etats**, les rapports ont reçu un accueil favorable. La chambre haute en a ainsi pris acte et a adopté les cinq projets d'arrêtés fédéraux à l'unanimité. Au **Conseil national**, l'accueil a également été favorable. Les porte-paroles des groupes ont notamment souligné que le rapport relatif à la politique économique extérieure permettait de faire un véritable état des lieux des rapports économiques de la Suisse avec l'étranger. La chambre basse a donc pris acte des deux rapports et a adopté les arrêtés fédéraux à de larges majorités. Seuls des membres du groupe UDC s'y sont opposés.<sup>19</sup>

# Rapport sur la politique économique extérieure 2009

OBJET DU CONSEIL FÉDÉRAL  
DATE: 15.03.2010  
SÉBASTIEN SCHNYDER

## Politique économique extérieure

En janvier, le Conseil fédéral a présenté son **rapport sur la politique économique extérieure 2009** traitant de la crise économique nationale et internationale, ainsi que de la gestion de ses impacts sur une économie helvétique principalement tournée vers l'exportation. Malgré la bonne résistance de l'économie nationale en comparaison internationale, il prédit une croissance négative pour 2010. Le Conseil fédéral y rappelle son engagement contre le protectionnisme financier et commercial dans le cadre des organisations internationales, ainsi que son soutien à l'activité économique à travers le renfort de la concurrence sur le marché domestique et l'amélioration des conditions cadres de l'économie d'exportation. Le Conseil fédéral a estimé que les nouveaux accords de libre-échange augmenteraient les chances de l'économie d'exportation de profiter de la reprise lorsqu'elle interviendrait et que de nets progrès ont été réalisés dans la consolidation des relations avec l'UE et le renforcement de la réglementation multilatérale de l'OMC. Cette analyse est accompagnée d'un **rapport sur les mesures tarifaires prises en 2009** et de trois messages. Ils concernent l'accord de libre-échange entre les Etats de l'AELE et l'Albanie et l'accord sur l'agriculture entre la Suisse et l'Albanie, l'accord de libre-échange entre les Etats de l'AELE et la Serbie et l'accord sur l'agriculture entre la Suisse et la Serbie, ainsi que les accords avec le Lesotho, la Chine et le Tadjikistan concernant la promotion et la protection réciproque des investissements. Le parlement a pris acte des rapports et a adopté les arrêtés fédéraux.<sup>20</sup>

## rapport de politique économique extérieure

### Politique économique extérieure

RAPPORT  
DATE: 31.12.2013  
EMILIA PASQUIER

Au mois de mars, les parlementaires ont pris acte du **rapport de politique économique extérieure 2012**. Le rapport se concentre premièrement sur les relations de la Confédération avec les régions frontalières. Bien que le rapport salue l'intensité et l'imbrication économique des relations transfrontalières, les membres de la CPE-CN ont soulevé certains problèmes liés à ces échanges, notamment le chômage ou le dumping de compétences; des problèmes qui touchent surtout les cantons limitrophes. Au niveau multilatéral, le rapport a pris note des craintes de l'OMC face à l'augmentation des mesures protectionnistes dans l'économie mondiale. Il regrette l'impasse dans lequel se trouve le Cycle de Doha. En outre, le rapport s'est penché sur la fragilité économique de l'Union Européenne. En effet, la situation économique du vieux continent a amené l'UE à augmenter la pression dans les dossiers fiscaux et institutionnels. La Suisse a également rappelé son attachement aux relations bilatérales. En 2012, trois accords bilatéraux (Hong Kong, Ukraine et Monténégro) sont entrés en vigueur. De plus, de nombreuses négociations se sont prolongées (Bosnie et Herzégovine, Chine, Amérique centrale, Inde, Indonésie, Russie), ont débutées (Vietnam) ou ont été officiellement ouvertes (Malaisie). En plus de prendre acte du rapport, les parlementaires ont adopté trois arrêtés fédéraux. Premièrement, les chambres ont adopté l'arrêté fédéral portant approbation de l'amendement de la convention AELE relatif aux échanges de produits agricoles et aux règles d'origine, soit un accord qui permettra aux pays membres de l'AELE et aux Etats tiers de s'accorder les mêmes concessions douanières. Deuxièmement, les parlementaires ont adopté un accord sur la promotion et la protection réciproque des investissements avec la Tunisie. Dans les deux chambres, l'accord initial a été préféré à des propositions de minorité – minorité Fehr (ps, SH) au Conseil national et Recordon (Verts, VD) au Conseil des Etats – qui souhaitaient que l'accord contienne des dispositions protégeant les droits de l'homme et encourageant la responsabilité sociale des entreprises. Le dernier arrêté fédéral portant approbation des mesures touchant le tarif des douanes a été adopté à l'unanimité.<sup>21</sup>

# rapport de politique économique extérieure 2013

## Politique économique extérieure

OBJET DU CONSEIL FÉDÉRAL  
DATE: 17.03.2014  
CAROLINE HULLIGER

Au mois de mars, les chambres fédérales ont pris acte du **rapport de politique économique extérieure 2013**. En plus de cela, les parlementaires ont adopté trois arrêtés fédéraux. La CPE-CN a salué la politique économique du Conseil fédéral en mentionnant la grande importance du commerce extérieur pour l'économie suisse et en soulignant l'importance du renforcement des relations multilatérales et bilatérales. La commission s'est également prononcée à l'unanimité en faveur de l'adoption de trois accords internationaux: l'accord de libre-échange entre les Etats de l'AELE et la Bosnie-Herzégovine, l'accord agricole entre la Suisse et la Bosnie-Herzégovine et la conclusion d'un accord entre la Suisse et la Jamaïque concernant la protection des indications géographiques. Certains membres de la commission se sont dits inquiétés par certains risques liés à la mondialisation des marchés, notamment en ce qui concerne la protection des droits de l'homme ou le développement durable. Il a également été question de la diplomatie commerciale de la Suisse qui devrait être basée sur une stratégie plus claire d'après les membres de la commission afin que toute son efficacité puisse être développée. Pour sa part, la CPE-CE a salué le dynamisme du commerce extérieure suisse et a également recommandé à son conseil d'adopter les trois accords mentionnés plus haut. En outre, les deux commissions ont approuvé les mesures tarifaires prises en 2013.<sup>22</sup>

## Politique économique extérieure 2014. Rapport (Ob. 15.008)

### Situation et politique conjoncturelle

OBJET DU CONSEIL FÉDÉRAL  
DATE: 20.03.2015  
GUILLAUME ZUMOFEN

Le Conseil fédéral a approuvé le rapport sur la **politique économique extérieure 2014**. Ce rapport met notamment en avant la fragmentation des chaînes de production mondiales et recommande une spécialisation sur les maillons de la chaîne pour lesquels la Suisse possède un avantage comparatif. Il présente également les nouveaux accords sur le commerce international: l'accord sur la facilitation des échanges de l'OMC et les accords de libre-échange avec la Chine, les Etats de coopération du Golfe, le Costa Rica et le Panama. Les chambres des cantons et du peuple ont pris note du rapport. Elles ont notamment souligné les conséquences de la votation du 9 février et le risque d'un isolement pour la Suisse.<sup>23</sup>

## Politique économique extérieure. Rapport 2015 (Ob. 16.008)

### Politique économique

OBJET DU CONSEIL FÉDÉRAL  
DATE: 17.03.2016  
GUILLAUME ZUMOFEN

Le **rapport sur la politique économique extérieure de 2015** a été présenté dans les chambres parlementaires. Ce rapport a notamment mis en avant la qualité des infrastructures, la flexibilité du marché du travail et le faible fardeau administratif comme principaux vecteurs de développement de la place économique suisse. En outre, il a rappelé que la Suisse doit faire face à l'internationalisation des processus de production et à des variations structurelles récurrentes. Ainsi, le rapport a pointé du doigt l'adoption de l'initiative «Contre l'immigration de masse» en 2014 et les conséquences qui en découlent pour la politique économique extérieure. D'un côté, le Conseil national a pris acte du rapport. De plus, il a adopté trois accords internationaux. L'adhésion du Guatemala aux accords de libre-échange entre l'AELE et les Etats d'Amérique centrale, et des nouvelles mesures tarifaires des douanes ont été adoptées à l'unanimité. Par contre, l'UDC s'est opposé à l'accord de libre-échange entre l'AELE et l'Albanie et la Serbie. Néanmoins, le parti agrarien n'a pas réussi à convaincre au-delà de son parti politique. L'accord a donc été adopté par 128 voix contre 60. La chambre du peuple a donc suivi sa Commission de politique extérieure (CPE-CN) qui a recommandé l'adoption des accords par 14 voix contre 4 et 2

abstentions.

D'un autre côté, le Conseil des Etats a pris acte du rapport puis adopté tacitement les trois accords internationaux. La chambre a suivi sa Commission de politique extérieure (CPE-CE) qui préconisait l'adoption à l'unanimité.<sup>24</sup>

## Politique économique extérieure. Rapport 2016

### Politique économique

OBJET DU CONSEIL FÉDÉRAL  
DATE: 06.03.2017  
GUILLAUME ZUMOFEN

Lors de la session de printemps, les deux conseils ont étudié le rapport sur la **politique économique extérieure 2016**. Les deux chambres ont approuvé le rapport à l'unanimité. En résumé, le rapport se focalise sur les opportunités et risques pour la politique économique extérieure suisse. Plus précisément, le rapport s'attache à définir les conditions-cadres optimales pour l'économie helvétique. Plusieurs points méritent d'être soulevés. Tout d'abord, le rapport souligne la percée d'une vision protectionniste dans le commerce mondial. En effet, des élans de nationalisme économique ont propagé, durant l'année 2016 en particulier, des voix contre le libre-échange et la mondialisation dans son ensemble. Ces cris qui résonneront encore en écho durant l'année 2017 forcent la Suisse à bien réfléchir à sa stratégie commerciale. Le Brexit mais aussi la volonté de l'administration Trump de se retirer du Partenariat Transatlantique de commerce et d'investissement (TTIP) sont deux exemples marquants de cette tendance. Ensuite, le rapport précise que la Suisse doit profiter des mutations structurelles rapides qui secouent le monde. Progression de la numérisation, internationalisation des flux ou encore émergence de nouveaux produits et services symbolisent cette nouvelle vague sur laquelle l'économie suisse doit surfer. En particulier, le rapport met en évidence l'importance de la numérisation pour une économie pauvre en ressources naturelles comme la Suisse. Dans cette optique, plusieurs réglementations, comme celles sur les technologies financières (FinTech), doivent être adaptées à ce tournant technologique. Finalement, le rapport rappelle que la Suisse continue à tisser son réseau d'accords de libre-échange.<sup>25</sup>

## Politique économique extérieure 2017. Rapport

### Politique économique extérieure

OBJET DU CONSEIL FÉDÉRAL  
DATE: 05.03.2018  
AUDREY BOVEY

Les deux chambres du Parlement fédéral ont, au mois de mars 2018, pris acte du **rapport sur la politique économique extérieure** menée par la Suisse durant l'année 2017. Outre la priorité accordée à la protection des investissements internationaux, le compte rendu aborde également la thématique des relations économiques de la Suisse avec l'UE. Il est notamment mis en évidence que l'application dite "light" de l'initiative du 9 février 2014 a non seulement rendu possible le maintien des bilatérales, mais également l'entrée en vigueur de la mise à jour de l'accord sur les entraves techniques au commerce – soit l'un des sept accords constituant le paquet des «Accords bilatéraux I». A la fin de l'année 2017, l'Union européenne a néanmoins opté pour une reconnaissance limitée de l'équivalence de la bourse suisse, une décision qualifiée, dans le présent rapport, de «discriminatoire» et «injustifiée».

En ce qui concerne les perspectives pour l'année 2018, la Suisse s'engage, dans un contexte post-Brexit, au maintien des contacts avec le Royaume-Uni, afin «d'assurer une transition sans heurts des relations économiques bilatérales avec ce pays». Il est également précisé que le Conseil fédéral accordera une importance particulière à la conclusion de nouveaux accords de libre-échange, ainsi qu'au développement de mesures facilitant l'ouverture de marchés étrangers aux entreprises suisses – à ce titre, sont notamment cités l'Equateur, l'Indonésie, l'Inde, la Malaisie et le Vietnam.

Différents éléments ont été mis en lumière dans les rangs du Parlement. Si la qualité du rapport a volontiers été saluée, Denis de la Reussille (pst, NE), au nom du groupe des Verts, a notamment plaidé en faveur d'une politique suisse de protection des investissements respectueuse des aspects sociaux, environnementaux et de santé publique. Au Conseil des Etats, Didier Berberat (ps, NE) est lui revenu sur la double problématique entourant la question du libre-échange, en référence aux positions de certains élus généralement situés à la gauche du spectre politique helvétique, ainsi qu'à

l'attitude de l'Union suisse des paysans dans le cadre des discussions relatives aux accords négociés avec le Mercosur: «D'un côté, vous avez ceux qui considèrent, souvent à juste titre, que les critères sociaux et environnementaux sont insuffisamment pris en compte dans les accords de libre-échange. De l'autre côté, vous avez les apôtres du protectionnisme conservateur.»<sup>26</sup>

## Politique économique extérieure 2018. Rapport

### Politique économique extérieure

OBJET DU CONSEIL FÉDÉRAL  
DATE: 04.03.2019  
AUDREY BOVEY

Dans le courant du mois de mars 2019, les deux chambres du Parlement fédéral ont pris acte du **rapport sur la politique économique extérieure 2018**. Dans un contexte marqué notamment par l'émergence de tendances protectionnistes sur la scène du commerce international, la réorientation de la politique économique extérieure des Etats-Unis – ayant contribué à une forte mise sous pression de l'OMC et de l'OCDE –, le Brexit ou encore les négociations en vue de la signature d'un éventuel accord institutionnel entre la Suisse et l'UE, l'action helvétique en terme de politique économique extérieure a, durant l'année écoulée, été guidée par deux objectifs: améliorer l'accès de l'économie suisse aux marchés internationaux et consolider les relations politiques et économiques avec l'UE.

En ce qui concerne plus particulièrement le dossier européen, à la suite de pourparlers débutés en 2014, le Conseil fédéral a pris connaissance du projet d'accord cadre au début du mois de décembre 2018 et choisi de soumettre le texte en question à une consultation dont les résultats sont attendus pour le printemps 2019. A titre de rappel, le 21 décembre 2017, Bruxelles faisait le choix de limiter la prolongation de l'équivalence boursière accordée à la Suisse à un an. En décembre 2018, cette même équivalence a une nouvelle fois été reconduite de façon restreinte – soit jusqu'au 30 juin 2019 –, dans l'attente de voir quelle sera la position de la Suisse sur l'accord cadre institutionnel. Alors que la date d'exécution du Brexit était initialement fixée au 29 mai 2019, le Conseil fédéral a également fait part de sa volonté de maintenir des relations aussi «fluides» que possible avec le Royaume-Uni.

Pour l'année à venir, la priorité sera accordée à l'amélioration de l'accès des entreprises suisses aux marchés étrangers et au développement du réseau d'accords de libre-échange (ALE), et ce notamment avec le Mercosur (Argentine, Brésil, Paraguay et Uruguay). Des entretiens exploratoires en vue de la conclusion d'un éventuel ALE avec les Etats-Unis sont également envisagés.

Parallèlement au rapport sur la politique économique extérieure, le Conseil fédéral soumettait également au Parlement les objets suivants: l'arrêté fédéral portant approbation de l'accord entre la Confédération suisse et la Géorgie concernant la reconnaissance mutuelle et la protection des indications géographiques, des appellations d'origine et des indications de provenance, l'arrêté fédéral autorisant le Conseil fédéral à approuver des amendements aux annexes de l'accord entre le Conseil fédéral de la Confédération suisse et le Gouvernement de la Fédération de Russie concernant la protection des indications géographiques et des appellations d'origine, ainsi que le rapport et le projet d'arrêté fédéral sur les mesures tarifaires prises en 2018.

L'ensemble des objets précités ont été adoptés à l'unanimité par chacune des deux chambres parlementaires.<sup>27</sup>

# Bericht zur Aussenwirtschaftspolitik 2019

## Politique économique extérieure

OBJET DU CONSEIL FÉDÉRAL  
DATE: 19.06.2020  
AMANDO AMMANN

Im Januar 2020 veröffentlichte der Bundesrat den **Bericht zur Aussenwirtschaftspolitik 2019**, welcher der Digitalisierung in einem Schwerpunktkapitel besondere Aufmerksamkeit schenkte. Der Bericht kam zum Schluss, dass die globale Unsicherheit hinsichtlich internationaler Ordnungen immer stärker auch die Schweiz erfasse. Die wachsende Globalisierungsskepsis zeige sich durch die Abschottung und den Protektionismus gewisser Länder und stehe in krassem Gegensatz zur verstärkten Vernetzung von Wertschöpfungsketten durch die Digitalisierung. Damit die Schweiz auch in einer digitalisierten Weltwirtschaft wettbewerbsfähig sei, müsse man die ungehinderte grenzüberschreitende Datenübermittlung sicherstellen, was noch nicht mit allen Partnerländern gelungen sei. Man engagiere sich sowohl in der OECD, wie auch in der WTO und durch bilaterale Instrumente dafür, dass globale internationale Standards und Regeln baldmöglichst eingeführt werden können. Innenpolitisch habe die Annahme der STAF dazu geführt, dass der Unternehmensstandort Schweiz an Attraktivität gewonnen habe. Die wirtschaftlichen Beziehungen zwischen der Schweiz und der EU würden nach wie vor von den seit 2014 laufenden Verhandlungen des institutionellen Rahmenabkommens, der Aberkennung der Börsenäquivalenz und der «Mind the Gap»-Strategie geprägt. Im Berichtsjahr wurden mehrere bilaterale Wirtschaftsabkommen abgeschlossen, unter anderem mit den Mercosur-Staaten und Indonesien. Auch das Thema Nachhaltigkeit habe angesichts der Klimaerwärmung und der Übernutzung natürlicher Ressourcen an Bedeutung gewonnen und wurde nicht zuletzt in den jüngsten Freihandelsabkommen berücksichtigt. Nach wie vor unklar sind die zu erwartenden Konsequenzen der Konzernverantwortungsinitiative, die sich zum Zeitpunkt der Berichtsveröffentlichung noch in der parlamentarischen Diskussion befand. Auch die wirtschaftliche Entwicklungszusammenarbeit war Thema des Berichts, wobei 2019 die Botschaft zur Strategie der internationalen Zusammenarbeit 2021-2024 in die Vernehmlassung ging. Darüber hinaus stünden Kapitalerhöhungen der Afrikanischen Entwicklungsbank und der Weltbankgruppe kurz bevor. In der Export- und Sanktionspolitik beschäftigte man sich 2019 hauptsächlich mit den Volksinitiativen «Für ein Verbot der Finanzierung von Kriegsmaterialproduzenten» und «Gegen Waffenexporte in Bürgerkriegsländer».

Neben dem eigentlichen Bericht unterbreitete der Bundesrat dem Parlament auch die folgenden Botschaften mit dem Antrag auf Zustimmung: Landwirtschaftsabkommen mit Israel, Änderung des Protokolls A über landwirtschaftliche Verarbeitungsprodukte zwischen den EFTA-Staaten und Israel, Handelsabkommen mit dem Vereinigten Königreich, Abkommen mit der Türkei im Rahmen des Allgemeinen Präferenzsystems. Hinzu kam der Bericht über zolltarifarisches Massnahmen im Jahr 2019.

In der Frühjahrsession 2020 wurde der Bericht vom Nationalrat sehr wohlwollend beraten und zur Kenntnis genommen. Nur Jacqueline Badran (sp, ZH) kritisierte diesen im Namen ihrer Partei ausdrücklich wegen der fehlenden Kohärenz zwischen Aussenwirtschaftspolitik, Aussenpolitik, Entwicklungszusammenarbeit und Sicherheitspolitik. Im Anschluss nahm der Rat auch die erwähnten Abkommen mit wenigen Gegenstimmen an. Auch der Ständerat nahm den Bericht wenige Tage später zur Kenntnis und stimmte sämtlichen Abkommen einstimmig zu. Auch in der Schlussabstimmung, die aufgrund des Sessionsabbruchs erst in der Sommersession 2020 durchgeführt werden konnte, wurden alle drei Bundesbeschlüsse mit überwältigenden Mehrheiten angenommen.<sup>28</sup>

# Bericht zur Aussenwirtschaftspolitik 2020 (BRG 21.008)

## Politique économique extérieure

OBJET DU CONSEIL FÉDÉRAL  
DATE: 20.01.2021  
AMANDO AMMANN

Im Januar 2021 publizierte der Bundesrat den **Bericht zur Aussenwirtschaftspolitik 2020** sowie drei Botschaften, die er dem Parlament zur Genehmigung vorlegte: den Bundesbeschluss über die Genehmigung verschiedener Abkommen im Zusammenhang mit der Änderung des Regionalen Übereinkommens über Pan-Europa-Mittelmeer-Präferenzursprungsregeln; den Bundesbeschluss über die Genehmigung einer Änderung der Liste LIX-Schweiz-Liechtenstein (Konzessions- und Verpflichtungsliste für Agrar- und Industrieprodukte) in Bezug auf Würzfleisch; den Bundesbeschluss über die Genehmigung zolltarifarischer Massnahmen. Parallel zum Aussenwirtschaftsbericht

wurde zudem der Bericht über zolltarifarisches Massnahmen 2020 vorgelegt. Wie nicht anders zu erwarten, war die Covid-Pandemie im Berichtsjahr 2020 prägend sowohl für die Schweizer Wirtschaft im Allgemeinen, wie auch für den internationalen Handel im Speziellen, der vor allem unter staatlichen Massnahmen zur Eindämmung der Pandemie litt. Daher war es die erklärte Zielsetzung des Bundesrats, sich im Jahr 2020 aktiv für den Erhalt und die Stärkung der regelbasierten multilateralen Welthandelsordnung einzusetzen und die ökonomischen Auswirkungen der Krise auf nationaler sowie internationaler Ebene abzuschwächen. Diesbezüglich hielt der Bericht fest, dass die Covid-Krise die bereits zuvor spürbare Tendenz zu mehr Protektionismus in vielen Teilen der Welt verstärken dürfte. Diese Entwicklung lasse sich mit den aktuell gewordenen Debatten um die Versorgungssicherheit und die Verlässlichkeit internationaler Wertschöpfungsketten erklären, welche im Berichtsjahr unter Druck geraten waren.

Binnenwirtschaftlich dominierten den Bericht vor allem die am Ständemehr gescheiterte Konzernverantwortungsinitiative und der indirekte Gegenvorschlag des Parlaments. Hinzu kam der Auftrag des Parlaments an den Bundesrat, gesetzliche Grundlagen für die Kontrolle ausländischer Direktinvestitionen zu erarbeiten.

Die Wirtschaftsbeziehungen zur EU standen im Zeichen der Verhandlungen um das institutionelle Rahmenabkommen. Auch nach der abgelehnten Begrenzungsinitiative im September 2020 gelang es dem Bundesrat nicht, Klärungen zum Lohnschutz, den staatlichen Beihilfen und der Unionsbürgerrichtlinie auszuhandeln. Zudem blieben die 2019 im Zuge der Aufhebung der Börsenäquivalenz eingeführten Schutzmassnahmen weiterhin in Kraft.

In der WTO setzte sich die Schweiz für die Integration von Kleinst-, kleinen und mittleren Unternehmen in den Welthandel ein. Der Bundesrat hob des Weiteren die Verhandlungen über Freihandelsabkommen im Rahmen der EFTA hervor, da diese besonders stark durch die Pandemie beeinträchtigt würden. Zahlreiche Verhandlungsprozesse wurden aufgrund abgesagter physischer Treffen verzögert. Gegen das Wirtschaftspartnerschaftsabkommen mit Indonesien war zudem das Referendum zustande gekommen; die entsprechende Abstimmung war für März 2021 vorgesehen.

Auch die Nachhaltigkeit und die verantwortungsvolle Unternehmensführung hatten im Berichtsjahr einen wichtigen Platz in der Aussenwirtschaftspolitik eingenommen. Unter anderem hatte die Vernehmlassung zur Strategie Nachhaltige Entwicklung 2030 begonnen und der Bundesrat hatte sich insbesondere für Kooperation und Transparenz bei Nachhaltigkeitsthemen in Freihandelsabkommen eingesetzt.

Die wirtschaftliche Entwicklungszusammenarbeit war ebenfalls Bestandteil des Berichts. Erfreulicherweise sei es der Schweiz gelungen, die Ziele der Botschaft zur Internationalen Zusammenarbeit 2017–2020 überwiegend umzusetzen, wie der Bundesrat im Bericht gegenüber feststellte. Das Parlament hatte wohl auch deshalb die Kredite für die IZA-Strategie 2021–2024 sowie die Beteiligung an den Kapitalerhöhungen der AfDB und der WBG genehmigt.

Weiter wurde im Aussenwirtschaftsbericht erläutert, dass der Bundesrat in der Covid-19-Verordnung 2 eine vorübergehende Ausfuhrkontrolle für medizinische Schutzausrüstung und gewisse Medikamente beschlossen hatte. Darüber hinaus wurde im Berichtsjahr auch eine neue Rechtsgrundlage für das Ausfuhrbewilligungsverfahren für Güter zur Internet- und Mobilfunküberwachung geschaffen. Betreffend der konjunkturellen Lage rechnete der Bundesrat mit einer weiteren Erholung in 2021 – sowohl was den Binnenmarkt als auch was die Weltwirtschaft betraf. Diese Erholung solle nicht durch handels- und investitionsbeschränkende Massnahmen behindert werden, wobei sich der Bundesrat auch im Inland für dieses Anliegen einsetzen werde. In den Beziehungen zur EU setze sich der Bundesrat zudem für die Klärung der offenen Fragen beim Rahmenabkommen und dessen Abschluss ein. An der verschobenen 12. WTO-Ministerkonferenz werde sich die Schweiz für eine Stärkung der WTO und der multilateralen Handelsregeln einsetzen, versprach der Bericht. In der OECD stünde hingegen die Besteuerung der digitalisierten Wirtschaft im Zentrum des Schweizer Engagements, insbesondere weil diesbezüglich im Berichtsjahr kein Ergebnis erzielt werden konnte. Schliesslich werde ein besonderes Augenmerk auf das Handelsabkommen zwischen der Schweiz und dem Vereinigten Königreich gelegt – welches am 1. Januar 2021 in Kraft trat – um Lücken im Vergleich zu den vorangegangenen Abkommen schliessen zu können. Ausserdem seien Gespräche über eine allfällige Modernisierung und Erweiterung dieses Handelsabkommens vorgesehen. Weitere Verhandlungen über Freihandelsabkommen seien mit Moldawien, Thailand und der Republik Kosovo geplant.<sup>29</sup>

In der Frühjahrssession 2021 beriet der Nationalrat über den **Bericht zur Aussenwirtschaftspolitik 2020 und den Bericht über zolltarifliche Massnahmen 2020**. Die APK-NR hatte empfohlen, von den beiden Berichten Kenntnis zu nehmen und die drei Bundesbeschlüsse anzunehmen, mit denen die Genehmigung der Änderung der Liste LIX-Schweiz-Liechtenstein, die Änderungsbeschlüsse der Pan-Europa-Mittelmeer-Präferenzursprungsregeln und die Genehmigung zolltarifischer Massnahmen geplant waren. Kommissionssprecher Roland Fischer (glp, LU) hob vor allem die im Bericht beschriebenen verhältnismässig geringen negativen Effekte der Covid-Pandemie auf die Schweizer Wirtschaft hervor. Dies sei vor allem den umfangreichen Unterstützungsprogrammen von Bund und Kantonen zuzuschreiben. Er betonte aber auch, wie wichtig der diskriminierungsfreie, entwicklungsfähige Zugang zu ausländischen Märkten für die Schweiz sei. Die Kommission monierte freilich, dass dem Rahmenabkommen mit der EU im Bericht angesichts der grossen Bedeutung einer Unterzeichnung beziehungsweise Nichtunterzeichnung zu wenig Aufmerksamkeit gewidmet worden sei. Dennoch beantragte die Kommission einstimmig, von den beiden Berichten Kenntnis zu nehmen.

Fabian Molina (sp, ZH) bemängelte im Namen der SP, dass die Schweiz Themen wie Nachhaltigkeit im Handel aber auch Umweltstandards und den Schutz von Menschenrechten vernachlässige. Nationalrätin Elisabeth Schneider-Schneiter (mitte, BL) drängte vor allem auf die Erhaltung der bilateralen Beziehungen mit der EU und vermisste eine umfassende Strategie gegenüber China in Bezug auf den Balanceakt zwischen Wirtschaftsbeziehungen und Menschenrechten. Auch die Fraktionen der FDP und der GLP schlossen sich dem Ruf nach einer stabilen bilateralen Vertragsbasis mit der EU an. Trotz dieser Kritik nahm der Nationalrat Kenntnis von den beiden Berichten und nahm die drei Bundesbeschlüsse einstimmig an.<sup>30</sup>

In der Frühjahrssession 2021 nahm auch der Ständerat Kenntnis vom **Bericht zur Aussenwirtschaftspolitik 2020 und dem Bericht über zolltarifliche Massnahmen 2020**. Die APK-SR hatte im Vorfeld der Session empfohlen, von diesen Berichten Kenntnis zu nehmen und darüber hinaus die drei Bundesbeschlüsse zur Genehmigung der Änderungsbeschlüsse der EFTA-Konvention, zur Genehmigung der Änderung der Liste LIX-Schweiz-Liechtenstein und zur Genehmigung zolltarifischer Massnahmen anzunehmen.

Kommissionssprecher Damian Müller (fdp, LU) lobte den Bundesrat dafür, im Berichtsjahr die Warenflüsse gewährleistet zu haben und bezeichnete den internationalen Handel als Teil der Lösung angesichts geschwächter multilateraler Institutionen und interventionistischer Industriepolitik. Die Kommission zeigte sich mit der Qualität des Berichts und den darin gezogenen Schlüssen zufrieden. Carlo Sommaruga (sp, GE) gab allerdings zu bedenken, dass die Schweizer Bevölkerung in den vergangenen Abstimmungen zur Konzernverantwortungsinitiative und dem Freihandelsabkommen mit Indonesien Bedenken hinsichtlich der Konsequenzen des Schweizer Aussenhandels auf die Umwelt zum Ausdruck gebracht habe. Daher müsse man sich vertieft über die Vereinbarkeit des Freihandels mit der Agenda 2030 Gedanken machen und diese Thematik sei in Zukunft im Rahmen des Berichts zentral zu behandeln. Der Ständerat nahm die drei Bundesbeschlüsse gemäss der Empfehlung der Kommission einstimmig an.

Auch in den Schlussabstimmungen trafen die drei Bundesbeschlüsse auf keinerlei Widerstand. Der Beschluss zu den Pan-Europa-Mittelmeer-Präferenzursprungsregeln wurde vom Nationalrat mit 190 zu 1 Stimme (bei 3 Enthaltungen) und vom Ständerat einstimmig angenommen. Einstimmigkeit herrschte in beiden Räten auch bezüglich der Annahme des Bundesbeschlusses über die Genehmigung der Änderung der Liste LIX-Schweiz-Liechtenstein bezüglich Würzfleisch.<sup>31</sup>

# Aussenwirtschaftspolitik. Bericht 2022

## Politique économique extérieure

OBJET DU CONSEIL FÉDÉRAL  
DATE: 17.03.2023  
BERNADETTE FLÜCKIGER

Der Bundesrat publizierte im Januar 2023 den **Bericht zur Aussenwirtschaftspolitik 2022** sowie vier Bundesbeschlüsse. Diese vier Beschlüsse umfassten die Genehmigung des Internationalen Kaffee-Übereinkommens von 2022, die Genehmigung des 2022 revidierten Internationalen Kakao-Übereinkommens von 2010, die Genehmigung des Abkommens zwischen dem WBF und dem Bundesministerium für Wirtschaft und Klimaschutz der Bundesrepublik Deutschland über Zusammenarbeit und Koordinierung der Wettbewerbsbehörden sowie die Genehmigung zolltarifarischer Massnahmen 2022. Der Bericht lieferte einen Überblick über die wichtigsten aussenwirtschaftspolitischen Entwicklungen im vergangenen Jahr. Prägend waren dabei die Auswirkungen des Kriegs Russlands gegen die Ukraine (insbesondere bei den globalen Produktions- und Lieferketten), die starke Inflation, die nachwirkenden Schwierigkeiten rund um die Covid-19-Pandemie, die zukünftige Stossrichtung für ein Verhandlungspaket mit der EU sowie die weltweite Tendenz zu mehr Protektionismus.

Der **Nationalrat** befasste sich in der Frühjahrssession 2023 mit dem Bericht. Die Fraktionen gingen auf die für sie wichtigsten Punkte ein. So warnte etwa Elisabeth Schneider-Schneiter (mitte, BL) für die Mitte-Fraktion vor der Erosion des bilateralen Wegs mit der EU und auch SP-Vertreter Fabian Molina (sp, ZH) forderte den Bundesrat auf, die Sondierungsgespräche mit der EU rasch voranzubringen. Den Sprechenden der FDP- sowie der GLP-Fraktion bereitete allen voran die Problematik des Protektionismus respektive die «zahlreichen grossen Subventionsprogramme und staatlichen Beihilfen anderer Länder» (Petra Gössi fdp, SZ) Sorgen. Auch Roland Büchel (svp, SG) kritisierte seitens der SVP den Protektionismus. Er warb als Gegenmittel dafür, den Freihandel voranzutreiben und auch mit Ländern zusammenzuarbeiten, «die nicht unseren Idealen entsprechen». Die Grünen in Person von Nicolas Walder (gp, GE) wiederum kritisierten generell die Aussenwirtschaftspolitik des Bundesrates, in welcher zu fest auf Handels- und Konsumwachstum fokussiert werde und es einen Mangel an Kontrollmechanismen für die Unternehmen gebe. In den anschliessenden Abstimmungen wurden die vier Bundesbeschlüsse einstimmig angenommen.

Der **Ständerat** behandelte den Aussenwirtschaftsbericht in derselben Session. Nachdem Pirmin Bischof (mitte, SO) für die Kommission sowie Wirtschaftsminister Parmelin seitens des Bundesrates die wichtigsten Themen des Berichts hervorgehoben hatten, nahm die kleine Kammer die vier Bundesbeschlüsse jeweils einstimmig an.<sup>32</sup>

# Bericht zur Aussenwirtschaftspolitik 2023 (BRG 24.008)

## Politique économique extérieure

OBJET DU CONSEIL FÉDÉRAL  
DATE: 10.01.2024  
BERNADETTE FLÜCKIGER

Im Januar 2024 veröffentlichte der Bundesrat den **Bericht zur Aussenwirtschaftspolitik 2023** inklusive dem Bericht über zolltarifarische Massnahmen im Jahr 2023.

Der Bundesrat hielt im Aussenwirtschaftsbericht fest, dass die Schweiz auch 2023 versucht habe, sich als unabhängige Akteurin zwischen den grossen Wirtschaftsmächten zu behaupten. Sie setzte dabei auf günstige wirtschaftliche Rahmenbedingungen, wie etwa auf offene Märkte, wenig Regulierung sowie eine attraktive Steuerpolitik. Auch gut ausgebildete Fachkräfte bildeten eine wichtige Grundlage für die Schweizer (Aussen-)Wirtschaft.

Die wichtigste Handelspartnerin der Schweiz war auch 2023 die EU respektive ihre Mitgliedstaaten. Im Bericht wurde erläutert, dass der Bundesrat Ende 2023 das Mandat für Verhandlungen mit der EU verabschiedet hatte. Das Kernanliegen des Abkommenspakets bilde der hindernisfreie Zugang zum EU-Binnenmarkt. Zudem bestehe ein weiteres Ziel darin, die bestehenden Binnenmarktverträge zu aktualisieren und neue sektorielle Abkommen in den Bereichen Strom und Lebensmittelsicherheit abzuschliessen. Auch mit anderen Staaten seien hinsichtlich der bilateralen Wirtschaftsbeziehungen Fortschritte erzielt worden. So konnte im Berichtsjahr etwa eine gesteigerte Verhandlungsdynamik mit Indien hinsichtlich eines Freihandelsabkommens festgestellt werden. Weiter unterstrich der Bundesrat im Bericht, dass die nachhaltige Entwicklung im Rahmen der Aussenwirtschaftspolitik weiterhin eine wichtige Rolle spiele. So enthalte das 2023 unterzeichnete FHA zwischen

den EFTA-Staaten und Moldau erstmals Bestimmungen zu Handel und nachhaltiger Entwicklung. Der Bereich der internationalen wirtschaftlichen Zusammenarbeit wie auch die Schweizer Sanktions- und Exportkontrollpolitik wiederum waren im letzten Jahr geprägt vom Konflikt in der Ukraine, so der Bericht. Wie bereits 2022 hatte sich der Bundesrat auch 2023 weitgehend dem EU-Sanktionsregime gegenüber Russland angeschlossen.<sup>33</sup>

PROCÉDURE JUDICIAIRE  
DATE: 12.03.2024  
BERNADETTE FLÜCKIGER

In der Frühjahrssession 2024 beugten sich beide Räte über den **Bericht zur Aussenwirtschaftspolitik 2023** und über den **Bericht über zolltarifarisches Massnahmen** im Jahr 2023.

Im **Ständerat** stellte Kommissionssprecher Marco Chiesa (svp, TI) den Bericht vor und verdankte die diesbezügliche Arbeit des Bundesrates und der Verwaltung. Anschliessend nutzte Carlo Sommaruga (sp, GE) die Gelegenheit, um auf die Situation im Nahen Osten aufmerksam zu machen. Es bestehe zwar ein Freihandelsabkommen zwischen den EFTA-Staaten und den palästinensischen Autonomiebehörden. Aufgrund der Politik Israels fielen jedoch nur sehr wenige Produkte unter dieses Abkommen, ausserdem würden die palästinensischen Bauern durch das Verhalten Israels an ihrer Arbeit gehindert. Sommaruga forderte den Bundesrat dazu auf, seine Haltung bezüglich der Produktdeklaration aus den von Israel besetzten Gebieten zu überdenken. Wirtschaftsminister Guy Parmelin wandte sich in seinem Votum auch den von Sommaruga aufgeworfenen Punkten zu und bot an, diese Fragen in einer Kommissionssitzung zu diskutieren. Anschliessend wurde von den Berichten Kenntnis genommen. Der Bundesbeschluss über die Genehmigung zolltarifarischer Massnahmen wurde einstimmig angenommen.

Im **Nationalrat** stiessen die Berichte ebenfalls auf Wohlwollen. Die Kommissionssprecher Hans-Peter Portmann (fdp, ZH) und Nicolas Walder (gp, GE) bedankten sich ebenfalls bei Wirtschaftsminister Parmelin und dem SECO für die Arbeit und für die Integration der strategischen Handlungsfelder der Aussenwirtschaftsstrategie in den vorliegenden Bericht zur Aussenwirtschaftspolitik. Sie hielten weiter fest, dass der Bericht sehr treffend auf die zunehmenden politischen Spannungen in der ganzen Welt eingehe und auch die Konsequenzen eines nationalistischen und protektionistischen Rückzugs aufzeige. Anschliessend bezogen die einzelnen Fraktionen Position und erläuterten ihre jeweiligen Gedanken zum Bericht. Während Christine Badertscher (gp, BE) für die Grünen bedauerte, dass das Thema Nachhaltigkeit nicht als transversales Thema, sondern in einem separaten Kapitel behandelt wurde, kritisierte Farah Romy (sp, SO) seitens der SP, dass die Schweiz nicht auf die industriepolitischen Massnahmen der Schweizer Handelspartner reagiere. Sie sprach damit den Green Deal Industrial Plan der EU und den Inflation Reduction Act der USA an. Die Stabilisierung und die Weiterentwicklung der Beziehungen zur EU stand im Mittelpunkt des Votums der Mitte-Vertreterin Elisabeth Schneider-Schneiter (mitte, BL). Entsprechend begrüsst sie die kürzlich erfolgte Verabschiedung des Verhandlungsmandats mit der EU. Auch die GLP in Person von Corina Gredig (glp, ZH) freute sich über das Verhandlungsmandat, denn der Stabilisierung der Wirtschaftsbeziehungen zur EU komme eine eminent wichtige Bedeutung zu. FDP-Nationalrat Simon Michel (fdp, SO) bezeichnete die bilateralen Beziehungen zur EU gar als Königsweg und plädierte dafür, diese zu pflegen und weiter auszubauen. Martin Haab (svp, ZH) von der SVP hob schliesslich den vor einigen Tagen angekündigten Abschluss des FHA mit Indien sowie die Weiterentwicklung des bilateralen Handelsabkommens mit dem vereinigten Königreich als positive Entwicklungen hervor. Nach dem Votum des Wirtschaftsministers, der noch einmal die für den Bundesrat wichtigsten Elemente des Berichts hervorhob, nahm die grosse Kammer Kenntnis von den Berichten. Anschliessend wurde der Bundesbeschluss über die Genehmigung zolltarifarischer Massnahmen ebenfalls einstimmig gutgeheissen.<sup>34</sup>

# Rapport sur la politique économique extérieure 2024 (MCF 25.008)

## Politique économique extérieure

OBJET DU CONSEIL FÉDÉRAL  
DATE: 15.01.2025  
BERNADETTE FLÜCKIGER

Das Jahr 2024 war in ausenwirtschaftlicher Hinsicht durch zunehmende geopolitische Spannungen, protektionistische Massnahmen, unterschiedliche Wachstumsraten sowie viele Unsicherheiten in den globalen Wirtschafts- und Handelsbeziehungen gekennzeichnet, wie sich dem **Bericht zur Ausenwirtschaftspolitik 2024** entnehmen liess. Dieser wurde Mitte Januar 2025 zusammen mit dem Bericht zu den zolltarifarischen Massnahmen vom Bundesrat veröffentlicht. Der Bundesrat legte vor diesem Hintergrund den Fokus seines Berichts insbesondere auf folgende Punkte: Die wichtigsten Wirtschaftsmächte hatten sich laut Bundesrat im vergangenen Jahr auf eine Entflechtung ihrer Wertschöpfungsketten konzentriert und vermehrt einen Fokus auf die wirtschaftliche Sicherheit gelegt. In der Folge hätten industriepolitische Initiativen (bspw. der European Green Deal der EU) mit einem gewissen protektionistischen Charakter zugenommen. Für die Schweiz als kleinere, aber liberale Marktwirtschaft, die auf den Marktzugang und auf die Einbindung in globale Wirtschaftskreisläufe angewiesen sei, hätten diese Massnahmen zu gewissen Herausforderungen geführt. Eine umso grössere Bedeutung käme daher dem Abschluss einiger neuer und die Überarbeitung älterer Freihandelsabkommen zu. Der Bundesrat wies in diesem Zusammenhang insbesondere auf den Abschluss des FHA mit Indien hin. Der möglichst hindernisfreie Zugang zum Binnenmarkt der EU wurde im Ausenwirtschaftsbericht ebenfalls diskutiert. 2024 konnten die Verhandlungen über die Aktualisierung der bestehenden Binnenmarktabkommen und über den Abschluss neuer Abkommen abgeschlossen werden. Von diesem Paket erhoffte sich der Bundesrat den gesicherten Zugang zum Markt ihrer wichtigsten Handelspartnerin und bessere Kooperationsmöglichkeiten in für die Schweiz relevanten Gebieten wie etwa der Forschung. Schliesslich betonte der Bundesrat, dass in der Ausenwirtschaftspolitik auch der nachhaltigen Entwicklung Rechnung getragen werde, etwa indem in den FHA der Schweiz oder der EFTA-Staaten ein gesondertes Kapitel zur Nachhaltigkeit eingeführt werde.<sup>35</sup>

1) FF, I, 1993, p.298ss.; Rapport sur la politique économique extérieure 1992

2) BO CE, 1993, p. 165 ss.; BO CN, 1993, p. 305 ss.; BO CN, 1993, p. 376 ss.; Rapport sur la politique économique extérieure 1992

3) BO CE, 1995, p. 232 ss.; BO CN, 1995, p. 799 ss.

4) FF, 1996, I, p. 617 ss.

5) FF, 1996, I, p. 617 ss.

6) FF, 1996, I, p. 617

7) BO CE, 1996, p. 140 ss.; BO CN, 1996, p. 272 ss.; FF, 1996, I, p. 1301; FF, 1996, I, p. 1309

8) BO CE, 1997, p. 30 ss.; BO CE, 1997, p. 422; BO CN, 1997, p. 417 ss.; BO CN, 1997, p. 486 ss.; BO CN, 1997, p. 835 s.; FF, 1997, II, p. 1386 s.; FF, 1997, II, p. 1464; presse du 14.1.97 (Accord Suisse-USA).

9) FF, 2002, p. 1198 ss.; BO CN, 2002, p. 52 s., 97 ss. et 473; BO CE, 2002, p. 177 ss. et 266

10) FF, 2003, p. 747 ss.; BO CE, 2003, p. 77 ss.; BO CN, 2003, p. 444 ss.; BO CN, 2003, p. 521; BO CE, 2003, p. 373

11) FF, 2004, p. 257 ss.; BO CE, 2004, p. 83 ss.; BO CN, 2003, p. 363 ss.

12) BO CE, 2004, p. 83 ss.; BO CN, 2003, p. 363 ss.

13) FF, 2006, p. 1635 ss.; BO CE, 2006, p. 26 ss.; BO CN, 2006, p. 246 ss.

14) FF, 2006, p. 1635 ss.; BO CE, 2006, p. 26 ss.; BO CN, 2006, p. 246 ss.

15) Communiqué de presse du SECO, 22.11.06 ; LT, 23.11.06.

16) FF, 2007, p. 957 ss. ; BO CN, 2007, p. 115 ss. ; BO CE, 2007, p. 102 ss.

17) FF, 2007, 851 ss. ; BO CN, 2007, p. 115 ss. ; BO CE, 2007, p. 102 ss.

18) FF, 2007, p. 1037 ss. ; BO CN, 2007, p. 115 ss. ; BO CE, 2007, p. 102 ss.

19) FF, 2009, p. 573 ss.; BO CN, 2009, p. 236 ss.; BO CE, 2009, p. 35 ss.

20) FF, 2010, p. 415 ss.; BO CE, 2010, p. 233 ss.; BO CN, 2010, p. 292 ss.

21) MCF 13.008: FF, 2013, p. 1153ss., 2341s.; BO CN, 2013, p. 125ss.; BO CE, 2013, p. 146.

22) BO CE 2014, p. 242 ss.; BO CE 2014, p. 378; BO CN 2014, p. 41 ss.; Rapport sur la politique économique extérieure 2013 ; NZZ, 7.2.14

23) BO CE, 2015, pp.26; BO CE, 2015, pp.304; BO CN, 2015, p.602; BO CN, 2015, pp.190; Communiqué de presse CPE-CE du 10.02.2015; Communiqué de presse CPE-CN du 17.02.2015

24) BO CE, 2016, pp.228 s.; BO CN, 2016, pp.46 s.; Communiqué de presse CPE-CE du 18.02.2016; Communiqué de presse CPE-CN du 02.02.2016; FF, 2016, pp.727; FF, 2016, pp.873; FF, 2016, pp.885; FF, 2016, pp.931; FF, 2016, pp.933; FF, 2016, pp.955

25) BO CE, 2017, pp.85 s.; Communiqué de presse APK-N/CPE-N; Communiqué de presse APK-S/CPE-E; FF, 2017, pp.1073 s.; FF, 2017, pp.1091; FF, 2017, pp.741 s.; FF, 2017, pp.849 s.; FF, 2017, pp.895; FF, 2017, pp.897 s.; FF, 2017, pp.949 s.; FF, 2017, pp.963; FF, 2017, pp.965 s.; FF, 2017, pp.975 s.; FF, 2017, pp.991; FF, 2017, pp.993 s.; FF, 2017, pp.1011 s.

26) BO CE, 2018, p. 166 ss.; BO CN, 2018, p. 178 ss.; FF, 2018, p. 791 ss.

27) BO CE, 2019, p. 241 ss.; BO CE, 2019, p. 5 ss.; BO CN, 2019, p. 532 ss.; BO CN, 2019, p. 623 ss.; FF, 2019, p. 1585 ss.

28) AB NR, 2020, S. 1184f.; AB NR, 2020, S. 38ff.; AB SR, 2020, S. 130ff.; AB SR, 2020, S. 630; BBl, 2020, S.1979 ff.

29) BBl, 2021, S. 343

30) AB NR, 2021, S. 158 ff.

31) AB NR, 2021, S. 714 f.; AB SR, 2021, S. 317 ff.; AB SR, 2021, S. 341

- 32) AB NR, 2023, S. 144 ff.; AB NR, 2023, S. 659 f.; AB SR, 2023, S. 280; AB SR, 2023, S. 79 ff.; BBl, 2023 304; BBl, 2023 305; BBl, 2023 308; BBl, 2023 311; BBl, 2023 314
- 33) Bericht Bundesrat vom 10.1.24; Medienmitteilung Bundesrat vom 10.1.24
- 34) AB NR, 2024, S. 424 ff.; AB SR, 2024, S. 175 f.
- 35) BBl, 2025 365; BBl, 2025 366; Bericht BR vom 15.1.25